

Original: anglais

AUSTRALIE - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX PRODUCTEURS ET
EXPORTATEURS DE CUIR POUR AUTOMOBILES

Demande de consultations présentée par les Etats-Unis

La communication ci-après datée du 4 mai 1998, adressée par la Mission permanente des Etats-Unis à la Mission permanente de l'Australie et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:4 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander l'ouverture de consultations avec le gouvernement australien conformément aux articles premier et 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, à l'article 4.1 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ("Accord SMC") et à l'article 30 de l'Accord SMC (dans la mesure où il incorpore par référence l'article XXIII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994), au sujet de subventions prohibées accordées à un producteur et exportateur australien de cuir pour automobiles, Howe and Company Proprietary Ltd. (ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées et/ou mères).

Les Etats-Unis croient savoir que le gouvernement australien a accordé à Howe des subventions qui comprennent un prêt de 25 millions de dollars australiens, octroyé à des conditions préférentielles et non commerciales, et des dons à concurrence de 30 millions de dollars australiens. Ils considèrent que ces mesures sont contraires aux obligations qui découlent pour le gouvernement australien de l'article 3 de l'Accord SMC. Ils estiment que les subventions accordées à Howe peuvent constituer des subventions "subordonnées, en droit ou en fait ..., aux résultats à l'exportation" au sens de l'article 3.1 a) et de la note de bas de page 4 de l'Accord SMC.

Les Etats-Unis fondent la présente demande de consultations sur des éléments de preuve indiquant que le prêt de 25 millions de dollars australiens et les dons à concurrence de 30 millions de dollars australiens sont en fait liés aux exportations ou aux recettes d'exportations effectives ou escomptées de Howe. En particulier, ces éléments de preuve indiquent ce qui suit:

- les dons et le prêt profitent à Howe, société qui par le passé a eu des problèmes financiers et reçu du gouvernement australien des subventions à l'exportation qu'elle a utilisées pour accroître les exportations de ses produits;
- les dons et le prêt ont été accordés à Howe en compensation de la décision du gouvernement australien d'exclure le cuir pour automobiles de deux programmes de subventions à l'exportation *de jure* - le Programme de crédits à l'importation pour les textiles, vêtements et chaussures et le Programme de facilitation des exportations pour le secteur automobile;

- les dons et le prêt ont le même objet et le même effet que les Programmes pour les textiles, vêtements et chaussures et pour le secteur automobile - à savoir permettre à Howe de continuer à accroître les exportations de ses produits;
- la vaste majorité des ventes de Howe Leather sont des ventes à l'exportation, et c'est là un fait que le gouvernement australien connaissait bien lorsqu'il est convenu d'accorder à Howe les dons et le prêt;
- le marché australien est incapable d'absorber la production courante de cuir pour automobiles de Howe et ne peut donc pas absorber une augmentation sensible de cette production - ce qui fait que les exportations sont le seul moyen pour Howe d'utiliser sa capacité de production accrue et de faire face aux prescriptions énergiques en matière de production auxquelles les dons et/ou le prêt sont subordonnés; et
- les dons et le prêt accordés à Howe, seul exportateur australien de cuir pour automobiles, diffèrent des autres subventions accordées par le gouvernement australien et pourraient bien être uniques.

Ces éléments de preuve sont constitués par: de nombreuses déclarations et observations faites par le gouvernement australien, Howe et ses sociétés affiliées et/ou mères, qui ont été reprises dans les médias, dans des publications officielles du gouvernement australien et dans des communications de ce gouvernement avec le gouvernement des Etats-Unis; les états financiers de Howe et de ses sociétés affiliées et/ou mères; des documents concernant les marchés australiens du cuir pour automobiles et des automobiles; et d'autres renseignements et documents pertinents concernant Howe, les programmes de subventions à l'exportation du gouvernement australien et les marchés australiens du cuir pour automobiles et des automobiles, y compris des déclarations d'experts sur ces produits, et des déclarations de représentants des secteurs du cuir pour automobiles et des automobiles.

Les Etats-Unis estiment que les avantages qui découlent pour eux directement ou indirectement de l'Accord SMC sont annulés ou compromis du fait que le gouvernement australien ne respecte pas ses obligations au titre de l'article 3 dudit accord.

Nous attendons votre réponse à la présente demande et souhaitons qu'une date mutuellement acceptable puisse être fixée pour les consultations.
